

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 31 DÉCEMBRE.

Les journaux français et belges soutiennent que la question de Grœnwald, dans le Luxembourg, est arrangée, et cependant cette question est à peine soulevée; chez nous, on ne croit pas que la diète germanique ait déjà pris de résolutions dans une question aussi grave; car il s'agit ici de l'empêchement que l'on veut imposer à la confédération d'avoir la main libre dans le rayon stratégique d'une forteresse fédérative. (Gazette d'Augsbourg.)

— Des listes de souscription en faveur des professeurs démissionnés de Gœttingue, circulent en ce moment à Hambourg et à Lubecq. A Flensburg, les habitants notables leur ont voté une adresse. A Brunswick, pendant un dîner splendide, offert par la société bourgeoise aux deux députés qui ont fait à la chambre la motion concernant la patente de Hanovre, lorsqu'arriva la nouvelle qu'aux sept professeurs démissionnés venait de s'enjoindre six autres, une semblable souscription a été ouverte et couverte de nombreuses signatures.

La liste de souscription en faveur des professeurs démissionnés de Gœttingue portait déjà le quatrième jour 5,900 marcs banco (environ 9,200 fr.); plusieurs personnes ont souscrit pour 400 marcs.

— On écrit de Schleswig, 18 décembre :

« Une adresse aux sept professeurs de Gœttingue part aujourd'hui; les habitants les plus notables l'ont signée, entre autres les membres du collège des députés, du tribunal supérieur, des employés, des médecins, des avocats, des négociants et des membres des états généraux, comme M. le comte de Molke, qui a présidé cette assemblée, et M. C. de Baudissin.

— On écrit de Hanovre, le 25 décembre :

Le 37^e numéro du Bulletin des lois contient des traités de commerce entre le Hanovre et la Prusse, Oldembourg, et Brunswick, des lois pour le prélèvement de contributions dans diverses principautés, etc. Ce ne sont pas ces lois en elles-mêmes qui font du bruit, mais bien leur publication sans l'assentiment des états; c'est de mauvais augure pour les travaux dont on voudra bien permettre de s'occuper dans la suite à nos états généraux; si on les assemble, l'arrangement fait avec le prince médiatisé de Beutheim est de la même catégorie; nos états généraux avaient refusé les propositions de ce prince et le gouvernement actuel les a acceptées purement et simplement.

— On écrit de Vienne, le 26 décembre :

Plusieurs employés de la cour vont partir pour Milan pour faire les préparatifs du couronnement qui doit avoir lieu le printemps ou l'été prochain.

Des nouvelles de la Gallicie donnent l'assurance bien tranquillissante que la peste ne paraît pas se propager vers l'Occident.

— On écrit de St. Pétersbourg, en date du 12 décembre, que la santé du vice chancelier, comte de Nesselrode, est depuis quelque temps très délabrée; il est affecté principalement d'un tremblement nerveux général et presque continu. On ne pense pas que dans cet état M. de Nesselrode puisse continuer à remplir ses fonctions de ministre des affaires étrangères, et on désigne déjà comme son successeur M. de Tatlischef, ambassadeur de Russie à Vienne.

FEUILLETON.

UN VOYAGE EN BELGIQUE.

(MŒURS LOCALES)

Un jeune littérateur allemand, qui est venu l'année dernière passer quelques mois à Bruxelles, vient de publier un ouvrage dans lequel il rend compte à ses compatriotes de son séjour en notre ville. Nos lecteurs liront avec intérêt les quelques feuillets que nous nous proposons d'en extraire. La traduction sera aussi fidèle que nous le permet la langue dont nous nous servons, et qui, comme on sait, plus sobre d'images que l'idiome des Germains, ne se prête pas autant au coloris poétique que ceux-ci se plaisent à jeter avec profusion dans leurs descriptions.

UNE COURSE DANS LIÈGE.

En entrant en Belgique par Henri-Chapelle, on laisse nécessairement la Prusse derrière soi. De ce côté, la visite des passeports est moins rigoureuse qu'à la frontière de France : la langue germanique, dans laquelle ils sont presque toujours écrits pour la plupart des voyageurs arrivant d'Outre-Rhin, semble peu goûtée par les agents de l'autorité.

En posant le pied sur le sol belge, la première impression qu'on reçoit est celle d'un bien-être communiqué et partagé par ce qui vous environne. A chaque pas, la nature renchérit sur ce qu'on avait cru d'abord ses plus beaux présents : des jardins potagers ou d'agrément, des vergers couverts d'arbres, des champs, des prés séparés par une clôture d'aubépine, des villages nombreux se groupant, se succédant sans interruption. L'éclat des cafetières en cuivre jaune et en fer-blanc, celui de la vaisselle en étain, que l'on remarque à travers les croisées des maisons qui bordent

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 2 JANVIER.

L'archiduc Jean d'Autriche est attendu à Londres, au printemps prochain, pour assister au couronnement de S. M.

— Le prince Antoine Bonaparte est arrivé lundi dernier à Liverpool, venant de la Nouvelle-Orléans. Il s'est arrêté deux jours dans cette ville, et est reparti pour Londres.

— Des meetings radicaux ont eu lieu à Londres, à Birmingham et à Glasgow, pour pétitionner en faveur du scrutin secret et du suffrage universel.

— Les étudiants de l'université d'Edimbourg ont formé la semaine dernière une association protestante conservatrice, où 1700 membres se sont déjà faits inscrire.

— On lit dans le Globe :

Une nouvelle qui a obtenu quelque crédit dans les cercles diplomatiques à Paris, est celle que l'empereur de Russie peu satisfait du mariage projeté entre la grande duchesse Olga, et le duc de Bordeaux, a longtemps négocié un mariage entre son fils et héritier, avec la princesse, Clémentine de Bade. Suivant ces bruits, cette négociation est sur le point d'être conclue.

La jeune princesse, dit-on, n'a que 18 ans, et possède beaucoup d'attraits, et on ajoute que son portrait a été envoyé à l'autocrate, il y a deux ans. Une des conditions exigées par l'empereur pour ce mariage serait la démission de deux ministres de Bade, que l'on suppose appartenir au parti français, et leur remplacement par deux hommes d'état, attachés au système russe. La Russie espère profiter de l'influence que lui donnerait ce mariage, pour appuyer de tout son pouvoir l'érection de la forteresse de Rastadt.

— On écrit de Lisbonne, le 24 décembre :

« C'est le 21 de ce mois qu'ont eu lieu les élections pour la présidence et la vice-présidence des cortès. M. Jose Gaetano de Campos a été nommé président (en remplacement de M. Macaria de Castro, qui avait déclaré lui-même ne pouvoir plus remplir ces fonctions par suite du mauvais état de sa santé, et M. le vicomte de Ponte Arcasa a été nommé vice-président.

Le parti radical reprend rapidement son ascendant. Il a obtenu gain de cause dans l'élection à la présidence des cortès de même que pour la nouvelle municipalité, et il est probable qu'il aura bientôt renversé le ministère actuel pour faire place à un autre ministère radical. Il n'y aura alors ni altération dans le tarif des douanes, ni rien de ce qui voudrait faire l'administration pour se concilier l'Angleterre.

— Les associations commerciales de Lisbonne et d'Oporto ont été invitées par le gouvernement à rédiger et à soumettre un projet pour l'établissement de factoreries commerciales à Mozambique, à Anyola et dans les autres possessions africaines du Portugal.

— Quelques avantages partiels ont été remportés sur Remehido.

— Tous les ministres sont convoqués à un conseil de cabinet qui doit se réunir demain au bureau des affaires étrangères. Plusieurs d'entre eux, qui s'étaient absentés pour passer les jours de fêtes chez eux, sont déjà revenus à Londres. C'est sur les affaires de Canada que le conseil doit délibérer. Le résultat de ces délibérations sera expédié tout de suite au commandant en chef des troupes au Canada.

la route, est à la fois l'indice de la propreté hollandaise et de l'aisance brabançonne. Les figures qui vous regardent sont riantes et tranquilles; le poids des devoirs et des soucis de la journée, si pénible à Aix-la-Chapelle, — peut-être à cause du mauvais temps, — s'allégeait, se volatilisait à mesure que j'avancais dans cette atmosphère où tout semble respirer le bonheur et la joie. Il n'y a pas jusqu'aux petits mendians poursuivant les passans sur les chemins qui ne laissent, sous leur mine qu'ils s'efforcent de rendre piteuse, échapper un fin sourire de malice; car à peine ayons-nous satisfait à leur demande : *Monsieur, un cent, s'il vous plaît*, qu'ils éclataient en jubilation, ce qui arrivait également lorsque nous les éconduisions par une légère plaisanterie : ils quittaient aussitôt leur rôle de *jeunes frères quêteurs* pour reprendre leurs jeux et leurs espiègleries. Partout on voit, on sent que l'on est dans une contrée où la matière s'est livrée à l'homme, où la Providence a été beaucoup plus soignée pour ses créatures que l'église pour ses enfans : le clergé qui, de tout temps, a pesé si lourdement sur cette terre, n'a jamais pu engloutir tous les trésors que le ciel lui a départis.

Trois heures sonnaient à la cathédrale, quand nous entrâmes dans Liège. En cotoyant le fort des Chartreux, la façon et la coupe de l'habit militaire belge me rappelaient 1813, car depuis cette époque je n'avais pas vu un seul uniforme français. Une file de chevaux de cavalerie qui allait à l'abreuvoir nous arrêta un instant; je me demandai alors si M. Van Damme, qui avait, sous l'empire, menacé Brême, ma ville natale, n'était pas un Belge? Ainsi sommes-nous faits : le plus large cosmopolitisme ne peut étouffer tout-à-fait les susceptibilités nationales.

Liège est abritée au couchant, par une chaîne de montagnes dont les sommets sont couverts de fourneaux et d'usines qui semblent autant de minarets posés sur des mosquées. Peu de villes se présentent plus avantageusement au regard. Elle est coupée par la Meuse qui la parcourt dans toute sa longueur. C'est surtout au mois de mai qu'il faut la visiter, quand le printemps a marié ses fleurs et ses parfums aux mille

— Des ordres viennent d'être donnés à plusieurs régimens d'infanterie, à deux régimens de cavalerie, à quatre batteries d'artillerie à pied et deux à cheval, à se tenir prêts pour être embarqués pour Québec, dès que le temps le permettra.

— On lit dans le *New York Courier*, du 11 décembre :

« Les troupes anglaises sous le commandement du colonel Gore sont entrées à St. Denis, le 2 décembre, et après avoir pris possession de St. Charles, elles se sont dirigées vers St. Hyacinthe à la poursuite de Papineau et de Nelson, qui paraissent avoir pris la fuite dans cette direction. Selon les journaux de Montreal, le siège principal des insurgés est maintenant dans le comté des Deux-Montagnes, où ils se fortifieraient à Saint-Eustache, à Grand-Bule, et en d'autres places.

« On assure que le gouvernement anglais a adressé une demande au président des États-Unis, pour obtenir la permission de faire passer des troupes anglaises sur le territoire de l'Union pour aller renforcer les troupes royales au Canada, mais on ignore encore quelle a été la réponse du président.

« Le *New-York Herald* dit que la cause des Canadiens trouve beaucoup de sympathie parmi les habitants des États-Unis et qu'on espère que le président ne permettra pas le passage des troupes britanniques sur le sol de l'Union. Le même journal assure que M. Papineau se trouvait à New York, et que le but de son voyage était probablement de contracter des engagements avec les entrepreneurs de cette ville pour la fourniture d'armes et munitions à ses partisans. M. Papineau est parti de nouveau pour son pays.

« Le lieutenant anglais Wheir, qui avait été fait prisonnier par les Canadiens, a été massacré à St. Denis.

— On a reçu des nouvelles du Canada jusqu'au 6 décembre. Un meeting de beaucoup de Français du Canada à Montreal a eu lieu pour exprimer leur attachement au gouvernement anglais.

On regardait la rébellion comme presque entièrement étouffée, et l'on croyait que les révoltés ne se hasarderaient plus à attaquer les troupes de la reine.

FRANCE. — PARIS, LE 3 JANVIER.

Hier la commission de l'Adresse a entendu le président du conseil, le ministre de la guerre et le ministre des finances.

On assure que les explications données par M. Molé ont été des plus satisfaisantes, et ont produit sur tous les membres de la commission une favorable impression.

M. St. Marc Girardin a été nommé rapporteur de l'Adresse; il a obtenu 6 voix; M. Etienne 3 et M. Dufaure 1.

On croyait que l'Adresse serait lue samedi en séance publique, et que la discussion s'ouvrirait lundi (*Débats*).

— On a embarqué le 11, sur un navire de commerce qui a fait voile pour Marseille, 23 chevaux de toute beauté que l'émir Abdel-Kader envoie au roi des Français, il y en a deux à l'adresse du duc de Nemours et un égal nombre pour le haras.

— Ce matin, on a vu avec surprise arriver à l'église de Saint Thomas d'Aquin, un très modeste corbillard, escorté par le colonel et tous les officiers de la 10^e légion. On a

accidents du terrain sur lequel elle est assise, quand les rameaux de verdure se donnent la main pour enlacer dans leur ronde les édifices anciens et les constructions modernes. Car Liège est une ville à deux étages; sur la vieille cité épiscopale a été entée la cité nouvelle; c'est un habit de fête jeté sur un tombeau. Le palais des princes évêques est aujourd'hui le temple de la justice; le ciseau a effacé l'épithaphe pour faire place à l'inscription. De là ce bizarre mélange d'architectures de tous genres, et ce manque de symétrie qu'on observe dans ses divers quartiers. Cependant, si les rues sont droites et brisées, les places publiques sont vastes et élégantes. La vie industrielle s'y meut en tout sens, et fait oublier ce qu'il y a de monotone dans ces hautes cheminées qui vomissent sans cesse la vapeur et la fumée.

Je fais abstraction d'une foule d'observations pour passer à l'idée qui me dominait. Je ne pouvais croire que j'étais dans un pays qui ne fût point partie de la grande union des douanes allemandes, dans un pays où existe la liberté de la presse, et où la liberté individuelle est garantie. Je me figurais que les citoyens vivant sous une pareille législation, devaient avoir une démarche plus assurée, un extérieur plus indépendant que les sujets des souverains du nord. Et pourtant les hommes que je voyais, intriguaient, se parlaient, se promenaient comme au delà de Henri-Chapelle. Il est vrai que les *cafés* étaient remplis de journaux et de lecteurs; que des ouvriers même lisaient la gazette en plein vent; que de simples soldats salueaient amicalement leurs officiers; qu'il n'y avait aucune distinction de classes dans la population; que rien n'indiquait l'existence de ce fil invisible du pouvoir-fort qui gouverne ailleurs les gestes et trace la conduite des individus; que loin de cette puissance occulte qui comprime le cœur et refoule la pensée, un sentiment de confiance générale, pousse à l'expansion et à la publicité. Mais les Belges en sont-ils plus heureux pour cette raison? C'est une question dont la solution ne sera pas encore donnée de si tôt, et que je me garde d'aborder.

au bientôt que c'était le convoi d'Etienne, le célèbre tambour d'Arcole. A peine encore âgé de 57 ans, il était tambour maître du 3me. bataillon de la 10me. légion, et tous les officiers ont voulu témoigner, par leur présence, l'intérêt que ce brave leur avait inspiré, et leurs regrets de sa mort.

— On écrit de Macon, 30 décembre :
« Une femme âgée de 45 ans, mère de six enfants, aliénée depuis plusieurs années, a, dans la matinée du samedi 23 de ce mois, assassiné la plus jeune de ses filles, âgée de 4 ans, en lui coupant la gorge à coups de serpe.

« Dans sa fureur elle a mis en lambeaux le lit de sa malheureuse victime, et après cet acte de féroce dévotion, elle est allée auprès de son mari et d'un de ses fils, qui travaillaient à la grange, et leur a dit : « Je viens d'exécuter mon projet ; la petite a été tuée ; on fera de moi ce que l'on voudra. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 3.

La bourse a été aussi calme aujourd'hui qu'elle avait été agitée hier. Les besoins de la liquidation ayant été remplis, la stagnation habituelle est revenue prendre la place du mouvement inaccoutumé que les fonds ont éprouvé depuis trois ou quatre jours. Il s'est fait très peu d'affaires. On n'a fait circuler aucune nouvelle politique; et le 3 p. c. ouvert à 79 65, est monté à 79 15, cours auquel il est resté pendant toute la bourse; le 5 p. c. était assez ferme à 108 20. On paraissait persuadé à la bourse qu'il ne serait pas même question dans l'adresse du remboursement du 5 p. c.

Les actions de la Banque de Belgique étaient assez recherchées, et sont montées à 1488 75 et 1490 coupon détaché.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bordeaux, le 31 décembre.

Oraa annonce d'Alcovejia, le 26, qu'un bataillon et trente chevaux de Cabrera, conduisant un convoi à Cantaviéja, ont été attaqués et détruits près d'Alaga par un escadron des troupes de la reine. Oraa a continué son mouvement sur Calanda.

Le prétendant était le 27 à Llodio où Guergé venait d'arriver après avoir laissé dans la vallée de Mena, et en route pour la Castille, l'expédition, forte d'environ 6500 hommes, sous les ordres de Zavala, Moreno et le marquis de Poreda.

Le 28, la réunion de 12,000 christinos à Médina del Pomar a fait rentrer les 7000 carlistes de Mérida dans la vallée de Mena.

Basileo Garcia se trouvait du côté de Mendaria.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 JANVIER.

Le bal de la cour a été très brillant, et a fini assez tard dans la nuit. On comptait plus de 700 personnes, notamment plusieurs ambassadeurs et envoyés diplomatiques. Les officiers supérieurs de l'état-major de l'armée et de la garde civique en très grand nombre, offraient un coup d'œil très varié.

— Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères croit devoir rappeler à ceux que la chose peut intéresser, que les concurrents pour l'obtention du prix de 30,000 francs institué par l'arrêté du 31 décembre 1836 en faveur de celui qui aura réussi à découvrir un moyen facile d'introduire une économie notable de combustible dans l'emploi des machines à vapeur, doivent remettre avant le 1er. avril 1838, au greffe de la province où ils ont leur domicile réel ou à celui de la province de Brabant, s'ils sont étrangers, les documents requis par le programme publié dans le *Moniteur* du 28 janvier 1837.

— M. le ministre de l'intérieur a dernièrement chargé MM. les gouverneurs de recommander aux autorités locales de donner toute la publicité et la régularité possible aux enquêtes de *commodo* et *incommodo* prescrites par l'article 4 de l'arrêté du 31 janvier 1824, des affiches devront être faites et des lettres adressées à domicile aux intéressés. M. le ministre a également prescrit quelques nouvelles précautions

Ce qui me frappa le plus, ce furent les déclamations d'une femme (qu'on m'a dit après être l'épouse du directeur du théâtre, et par conséquent française...) qui blâmait hautement et publiquement l'arrêt que venait de rendre la magistrature, dans un différend qui la concernait en partie. Je croyais toucher à une révolution, ainsi que cela arrivait en Allemagne si l'on en venait jusque là; et je jugeai prudent de me retirer paisiblement à l'hôtel des diligences, aussi bien dans l'intérêt de mes idées conservatrices, que de la place que j'avais retenue pour Bruxelles.

Moyennant 12 francs, il me fut permis de m'installer au *coupé*, somme minime en comparaison des prix élevés de l'Allemagne, et encore sujette à la baisse en cas de concurrence, suivant les explications que me donna un co-passager. Il n'est pas rare, disait-il, qu'en se rendant dans un lieu déterminé, on ne trouve le prix doublé ou triplé au retour. Dans des moments de lutte violente, l'on a voyagé gratis, et peu s'en est fallu que les entrepreneurs ne donnassent de l'argent pour avoir la préférence. C'est ainsi que plus d'un million a été perdu dans le conflit de Mme. veuve Briard avec la compagnie Van Gend. Ce n'est pas que la première se refusât à tout arrangement, voire même à une fusion; mais elle prétendait qu'à titre d'ancienneté son nom devait seul figurer sur la portière des voitures, et son compétiteur, trop peu courtois pour faire preuve de cette galanterie, ne voulut point accorder à sa rivale l'honneur qu'il lui revenait de droit.

Entré au *coupé*, une honnête mère de famille, liégeoise, ne manquant point d'embonpoint, accompagnée d'un garçon de huit ans, vint s'établir près de moi. A la promptitude et à la chaleur qu'elle mit à entamer la conversation, je dus croire qu'elle ne démentait point son origine. Ma qualité d'étranger reconnue, elle m'invita à être attentif au superbe panorama qui allait se déployer sous nos pieds. Nous étions à mi-côte de la montagne.

En effet, le vaste bassin dans lequel la Meuse promène ses eaux apparaît dans toute son étendue. La ville couchée dans le fond de la val-

lées, semblait surgir tout-à-coup pour s'offrir une dernière fois à notre admiration. Au point de vue opposé, dans le lointain, une suite de collines, qu'on pourrait appeler les petites Alpes de Liège, se vident de fond en comble, et de barrière à la province, de ce côté limitrophe à l'Allemagne: — entre des sites variés, d'élégantes villas au milieu d'une végétation luxuriante; des bois enlacés par les bras de la rivière où se croient les gondoles et les barques de pêcheurs; des promeneurs sur les quais; dans les champs, des laboureurs; des vigneron sur les coteaux; partout le mouvement et l'animation dans ce paysage qui grandissait avec l'horizon; tout cela éclairé, doré par un rayon du soleil couchant; — Je ne pourrais dire si l'impression de tant de beautés se traduisait en mon âme par une idylle ou un chant religieux, flottant entre une riche poésie et une superfluité de dons matériels; mais je suis convaincu que le plus flegmatique bourgeois des deux Flandres serait resté en adoration devant cette sublime création. En ce moment un caprice d'imagination réveilla un singulier souvenir à mon esprit; je me rappelai que le Holstein fut jadis pour le Danemarck ce que la Belgique avait été pour la Hollande, une mine féconde, et une source abondante. Ce rapprochement est parfaitement exact.

— La cour d'appel a réformé ce matin le jugement du tribunal correctionnel qui acquitte le peintre Delacroix, du chef d'avoir exposé en loterie un tableau; M. Delacroix a été condamné en degré d'appel à 6 frs. d'amende et le tableau a été déclaré confisqué.

— Le tribunal de Nivelles a condamné, le 4 août, le sieur Melotte, de Sart Dame Aveline, à 570 jours de prison pour avoir abattu en juin dernier 95 arbres bois blanc appartenant au sieur Delstance. Ce jugement a été confirmé en appel le 23 novembre dernier.

— Plus actifs que les années précédentes, les théâtres de Paris, qui n'avaient donné que 196 pièces en 1836, en ont joué, en 1837, deux cent quatre vingt dix huit. savoir: une tragédie, 2 ballets pantomimes, 7 comédies, 10 opéras, 59 drames et 219 vaudevilles.

Bruxelles, 4 janvier (trois heures) — Les affaires n'ont pas été très nombreuses, mais il régnait beaucoup de confiance; tous les fonds étaient bien tenus. Société Générale titres en nom fl. 890 et A; certificats au porteur émission de Paris 1700 et A. Société de Mutualité 130 (113) A. Preneurs pour de fortes parties; Société Civile 100 (103) et A; Banque de Belgique sans affaires et pas cotées; Actions Réunies 162 50 (15 11) P. après la cote (15) (105) P.

L'actif espagnol a, de l'ouverture à la clôture, conservé le cours de 49 1/2 A. La baisse de Londres sur les fonds brésiliens a produit ici une forte réaction, ils sont tombés à 71 P.

Impossible de traiter une seule affaire en huile. La température par trop douce pour la saison désespère les fabricants, et leur fait éprouver de grandes pertes.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentants s'est occupée aujourd'hui de la discussion générale des voies et moyens.

A cette occasion, M. Verdussen a fait remarquer l'inutilité des efforts faits pour terminer la discussion des budgets en temps opportun. La chambre s'est réunie cette année un mois plutôt qu'à l'ordinaire; elle n'a pas eu à s'occuper d'une discussion d'adresse, et cependant on est arrivé au mois de janvier sans que tous les budgets fussent votés. Il a rappelé la proposition qu'il a faite, il y a déjà trois ans, de changer le commencement de l'année financière, en le fixant au premier juillet, ou bien de voter en avril ou en mai les budgets pour l'exercice suivant.

Plusieurs orateurs se sont opposés aux cinq centimes additionnels qui sont proposés. M. Eloy de Burdinne, a, en outre, demandé que l'impôt sur le sel fût remplacé par un impôt sur les tabacs étrangers. M. A. Rodenbach a également parlé contre les centimes additionnels, et a pensé qu'il serait convenable d'émettre pour un million ou deux de nouveaux bons du trésor, et de frapper un léger impôt sur les cafés et les tabacs.

M. Lebeau, en appuyant les centimes additionnels, a rappelé à la chambre qu'il faudrait bien un jour aborder franchement la question des indemnités, et que cette question aggraverait encore les charges de l'état, et il a appelé l'attention du ministre sur les ressources nouvelles qu'on pourrait se procurer de plusieurs manières, en assimilant les avocats aux médecins sous le rapport de la patente, et en percevant un droit quelconque pour l'octroi des places d'avoués; de notaires, d'huissiers, etc.

M. le ministre des finances a déclaré que les centimes additionnels étaient indispensables, attendu que si, comme il l'espère, la chambre revient sur les réductions qu'elle a introduites dans le budget de la guerre, le budget des dépenses excéderait celui des recettes de 1,949,427 fr.

Après la clôture de la discussion générale, M. le ministre avait demandé que l'on discutât de suite le projet de loi relatif à l'abonnement pour les boissons distillées, attendu que le rejet ou l'adoption de ce projet aura une influence directe sur le budget des recettes. M. Dabus aîné a demandé que l'on continuât la discussion du tableau; M. le ministre ne s'y est pas opposé, pourvu que la question des centimes additionnels ne fût pas tranchée avant le vote définitif du budget de la guerre. Cette proposition a été adoptée. La chambre a ensuite fixé la séance de demain à 11 heures.

Il est effrayant de voir combien on charge les chevaux de poste en Belgique; à notre départ, la diligence déjà pas-ablement pleine, recevait presque à chaque endroit des voyageurs et des bagages, lorsqu'enfin on fut obligé de prendre une voiture supplémentaire. Je tremblais en pensant au poids des nombreux colis enfermés dans l'étroit espace au-dessus de nos têtes. Tous les objets étaient entassés pêle-mêle et au hasard; on s'inquiétait fort peu de l'équilibre de la voiture, qui peuchait visiblement vers la droite. A chaque rencontre de gros roulage, le postillon devait descendre sur l'accotement sablonneux de la route pour s'écarteler le moins possible du niveau de la chaussée. Dans le cas d'une culbute, la grosse liégeoise de gauche, qui faisait un fameux contre poids à l'excellant de droite, serait tombée sur moi avec son garçon: tous deux étant endormis d'un sommeil profond et innocent, la chute de leur masse

Au moment où le gouvernement Belge vient de faire un appel à l'armée pour soutenir et défendre les droits, l'honneur et la dignité du pays menacés par le roi Guillaume et par la confédération germanique, au moment où la France prépare des armements considérables pour prévenir une collision, où pour pour intervenir dans la solution violente d'une question que la diplomatie n'est pas encore parvenue à résoudre, la chambre des représentants, conformément aux propositions de la section centrale, vient, de son côté, d'opérer une réduction de 666,473 fr. sur le crédit demandé par M. le ministre de la guerre, pour la solde de l'infanterie de ligne et de l'armée de réserve.

Cette résolution de la chambre aura pour conséquence d'obliger le gouvernement à réduire de 3000 hommes l'effectif de l'infanterie de ligne, et à se contenter de rappeler cette année sous les drapeaux la moitié seulement des hommes appartenant à l'armée de réserve. Nous ne comprenons vraiment pas l'opportunité d'un semblable vote, et nous sommes à nous demander comment il est possible que les membres les plus éclairés de la chambre, ceux qui se disent les patriotes par excellence, qui se montrent les plus soucieux de l'honneur du pays, se soient laissés entraîner à sanctionner cette résolution. L'envoi d'un corps d'armée dans le Luxembourg a diminué partiellement notre frontière du Nord, et diminue de 3000 hommes, les forces à opposer à la Hollande en cas d'agression imprévue. Ainsi, comme le fait justement remarquer l'*Observateur*, la partie de l'armée qui défend notre frontière septentrionale, et qui a reçu en 1837 un renfort de 3000 hommes va se retrouver dans l'état où elle était en 1836, avant d'avoir été renforcée. Et cependant à l'époque où le budget de 1837 a été voté, et où le chiffre de l'effectif de l'armée a été augmenté, nul conflit ne s'était élevé, aucune menace de guerre ne s'était fait entendre. Ainsi le corps d'observation qui surveille la Hollande, et qui vient d'être réduit de 3000 hommes par suite du départ de la brigade L'Olivier, le sera encore d'autant par suite de la décision de la chambre; par conséquent, si le séjour de la brigade expéditionnaire dans le Luxembourg se prolonge, nous aurons 6000 hommes de moins que nous n'en aurions eu en 1837, et 3000 de moins que nous n'aurions eu en 1836, à opposer à une attaque inopinée de la Hollande. Et cependant l'année dernière, la chambre elle-même a reconnu que l'armée, telle qu'elle était organisée en 1836, n'était pas assez forte pour repousser une pareille agression.

Si l'état de la Hollande était changé, si le roi Guillaume avait montré quelques dispositions pacifiques, s'il avait consenti à céder aux pressantes sollicitations des états généraux qui réclamaient la conclusion définitive d'un traité de paix, nous concevions un désarmement partiel; mais la Hollande conserve toujours son attitude hostile, le roi Guillaume n'a point abdiqué ses prétentions sur la Belgique, il ne cesse de rêver une restauration triomphante; or, dans une semblable situation, est-il juste, est-il prudent de dégarnir nos frontières, et de réduire l'effectif de notre armée?

La dernière livraison de la troisième année de la *Revue belge* vient de paraître. Parmi les articles qu'elle renferme, nous avons remarqué une lettre de Mlle. Eugénie Poulet, sur *Munich et ses Artistes*. Il y a quelque temps, les journaux de Bruxelles ont reproduit un article portant le même titre et extrait d'une *Revue* française. Nous avons lu les deux relations et nous n'hésitons pas un instant à accorder la préférence à celle de Mlle. Poulet.

L'auteur qui nous était déjà connu par la publication de poésies fort gracieuses et pleines d'une sensibilité vraie et touchante, manie également très bien la prose. Son travail inséré dans la *Revue* porte l'impreinte d'un talent qui sait se plier à tous les genres. Le style en est correct et limpide, il a de l'entraînement et de la verve, et souvent cette éloquence de cœur que l'on trouve presque toujours dans les écrits dus à la plume d'une femme. C'est un tableau complet de la vie artistique qui anime la capitale de la Bavière. Le talent des peintres, des sculpteurs et des architectes qui l'illustrent, est apprécié avec une espèce d'enthousiasme religieux qui n'élève rien à la justesse de la pensée. Mlle. Pou-

let se serait opérée selon toutes les lois de la gravité. Je crus bien faire d'imiter le conducteur qui descendait de son siège quand la montée était trop raide, mais il me dit qu'il n'aimait pas qu'un autre que lui usât de ce privilège, chacun devant payer de sa personne pour maintenir l'équilibre de la diligence.

En attendant, j'approuvais en moi-même aux régléments, bien qu'absolus, des postes prussiens: la disposition constitutionnelle qui régit les véhicules belges tend merveilleusement à faire casser le cou aux voyageurs.

Notre attelage se composait de trois chevaux à longues crinières, qui, à la vérité, étaient d'une vigueur prodigieuse. Allant au trot dans la plaine, au galop à la descente, on n'ajoutait que très rarement un cheval de renfort, lorsque la montagne était rapide. Personne ne s'embarassait des suites des oscillations dangereuses que nous éprouvions, à l'exception de moi et d'un Berinois, lequel me détailla à cette occasion tous les avantages de la locomotion prussienne. Plus tard, quand nous versâmes entre Péronne et Paris, je me ressouvins de la justesse de ses observations. En Belgique et en France, les voyageurs sont assis sur une base tellement républicaine, qu'on ne peut jouir de l'existence (tant on y est peu à l'aise) si même on la conserve: considération très accessoire pour les conducteurs, qui répondent de la sûreté des effets et non de la vie des passagers. J'ajouterais encore qu'au bureau des messageries on ne s'occupe nullement du poids de votre malle; à l'appel de votre nom que fait un commis au moment du départ, on charge, vous cassez, et tout est dit.

À notre passage à Louvain, le jour commençait à poindre; plusieurs de nos compagnons, en destination pour Anvers, nous quittèrent à ce relais.

ARRIVÉE A BRUXELLES.

Il était six heures du matin, lorsque nous descendîmes la montagne qui conduit au faubourg de Louvain. Un ciel grisâtre et pluvieux cou-

let se propose de publier une suite de lettres sur l'Allemagne qu'elle a visitée l'année dernière. Ce sera une bonne fortune pour les lecteurs de la Revue.

La biographie de Jacques Van Maerlaent, célèbre poète chroniqueur du XIII^e siècle, si peu connu et cependant si digne de l'être, vient immédiatement après l'article de Mlle. Poulet. Van Maerlaent est regardé comme le fondateur de la langue flamande; non seulement il fut le premier qui orthographia bien les mots, mais il fit encore un usage régulier des cas, et sut distinguer avec justesse les différents genres des noms. Aussi a-t-il conservé, jusqu'à ce jour, dans cette partie de la langue, une valeur classique. Son style a pour nous quelque chose de simple et de naïf qui répond très bien à l'idée que nous avons du temps de nos ancêtres. Van Maerlaent fut en outre un philanthrope très éclairé. Au milieu des ténèbres qui enveloppaient l'humanité, à l'époque où il vivait, il fit les plus nobles et les plus courageux efforts pour relever l'homme de l'état de dégradation où il était plongé, et le soustraire à l'influence d'une classe d'hommes pour qui l'ignorance et la crédulité du peuple étaient alors une source inépuisable de trésors et d'abondance. La biographie de Van Maerlaent est dû à la plume d'un jeune homme qui vient d'obtenir, avec grande distinction, le grade de docteur en lettres et qui est aujourd'hui professeur au collège de Tirlemont; c'est M. F. Labeye de Maestricht. Ce travail avait été envoyé au concours ouvert par la Revue et avait obtenu une mention honorable.

A la biographie de Van Maerlaent succède la *secondo journée d'un couple flamand en voyage de nocce*, par le pseudonyme George Du Paby. La verve malicieuse, le laisser aller du style, la franche gaieté, que l'auteur a su répandre sur son sujet, rendent la lecture de son article très agréable. La livraison de la Revue, dont nous donnons le sommaire, se termine par deux pièces de vers et par des analyses critiques et des mélanges. La première de ces pièces est adressée à un jeune peintre qui donne les plus belles espérances, M. Wiertz, de Diéu, par un de ses amis, M. Labar. La seconde est de Mlle. Marie-Lafonge, jeune personne actuellement établie à Paris, mais qui a longtemps habité parmi nous et dont l'éducation a été faite à Liège. C'est un hommage et un tribut de reconnaissance payé à la bienveillance hospitalière et éclairée d'un des citoyens les plus recommandables de cette ville.

Le *Messageur du royaume des Pays-Bas* publie, depuis quelques jours, des articles fort belliqueux. *Ça chauffe*, s'écrie-t-il, en enfonceant son chapeau sur la tête, *ça chauffe*. Bientôt l'Europe aura mis à la raison ces damnés de Belges qui ont osé chasser le meilleur et le plus vertueux des rois; on se battra; du moins il est probable qu'on se battra; mais ajoutez-y, avec une naïveté charmante, *on ne sait pas encore pourquoi l'on se battra*. Il faut avouer que le *Messageur du royaume des Pays-Bas* est un excellent mystificateur!

Le chevalier Ozerski, capitaine du génie des mines en Russie, vient d'arriver dans notre ville pour y étudier l'industrie. Il a visité hier les ateliers de Seraing. Il ira sous peu habiter l'Angleterre pendant un an.

Le gouvernement russe charge fréquemment ses ingénieurs de missions industrielles dans tous les pays civilisés.

La nouvelle fabrique de zinc qu'on construit à Angleur et qui est un des plus beaux établissements connus en ce genre, est sur le point d'être achevée.

La Société des Sciences Physiques, Chimiques et Arts agricoles et industriels de France, vient d'admettre dans son sein, en qualité de membre correspondant, M. Henri Del Vaux de Fouron, auteur du *Dictionnaire Géographique* de la province de Liège.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'une saisie avait été faite, par la police prussienne, de gravures et de lettres portant pour suscription: *Aux nobles de la Belgique*. Voici de nouveaux renseignements publiés sur ce fait par un journal de cette ville:

Il y a quelques jours, un paquet faisant partie des objets transportés par la diligence d'Aix-la-Chapelle à Liège,

vrait la capitale. Ses plus hauts édifices offraient seuls un point de repos à l'œil. De la hauteur où nous étions, terrain faisant partie autrefois du bois de Soignes, qui s'étendait jusqu'aux plaines arrosées par la Senne, la capitale se détachait en forme de poire. Par un temps sombre et une pluie matinale, une ville paraît moins animée; on dirait qu'elle se lève plus tard qu'à l'ordinaire. Bruxelles aussi paraissait plus engourdie que de coutume, quand un beau soleil l'inonda de torrents de lumières.

Je hais la prolixité dans les descriptions topographiques, et je me contenterai de vous dire que Bruxelles est une belle ville. Une superbe cité. La richesse, l'ancienne splendeur des Pays-Bas s'est conservée dans ses églises et dans ses bâtiments. La culture des arts qui donne non-seulement de l'esprit à l'homme, mais à la matière, y est toujours en grand honneur. La foi catholique qui pousse jadis le marquis d'Anvers et Godefrid de Bouillon jusqu'au tombeau de Jérusalem, et fit élever ces antiques cathédrales taillées en festons et en dentelles de granit, est encore vivace dans une partie de la nation. Mais à côté des chefs-d'œuvre de l'antiquité, le luxe de nos jours n'est pas resté en arrière. Bruxelles est Paris en miniature. Les boutiques de la rue de la Madeleine peuvent rivaliser avec les plus beaux étalages parisiens. Le Palais, la rue Royale, le Parc, les riches demeures de la vieille noblesse qui remonte au temps des ducs de Bourgogne, je dois le répéter, tout cela est beau, élégant, grandiose, et cependant on éprouve de l'ennui à Bruxelles: je ne ferai pas de ce dernier point un chapitre particulier, parce que mes lecteurs le retrouveront à chaque page, c'est à-dire qu'on s'ennuie à Bruxelles.

LES ESTAMINETS.

Quand on s'accorde à regarder Bruxelles comme la miniature de Paris, cela ne doit s'entendre que de la partie de la ville où sont les cafés, les théâtres, les bazars d'objets de luxe, et la résidence des classes élevées; car dans le reste de la ville, l'originalité flamande est restée intacte dans la langue comme dans les mœurs. Allez visiter les estaminets qui sont le

attira l'attention des employés de la douane au bureau de Henri-Chapelle où la diligence s'était arrêtée. Le paquet fut ouvert et on y découvrit une quantité de lettres cachetées, adressées à des personnes de Liège. Avec ces lettres se trouvaient des livraisons de l'*Armorial des Pays-Bas*.

Comme on voit, ce n'est pas la police prussienne qui a fait la saisie, mais bien les douaniers belges. La saisie n'a été opérée que parce que les lettres que renfermait le paquet constituaient un délit de fraude au préjudice de l'administration de la poste belge.

Il n'y a dans cette affaire aucune *menée politique*. Le paquet saisi vient de la Hollande et était destiné à une personne d'Anvers, chargée vraisemblablement de remettre les lettres à leurs adresses, accompagnées de livraisons de l'*Armorial des Pays-Bas*. On suppose que ces lettres qui ont été transmises à la direction générale des postes à Bruxelles, sont tout simplement des circulaires envoyées aux souscripteurs de l'*Armorial*.

On nous écrit de Givet, 1^{er} janvier: Je vous transmets les détails qui suivent, arrivés cette nuit par estafette.

Les 2^{me} et 12^{me} dragons arrivent à Givet les 8 et 10 janvier, ainsi que deux compagnies de sapeurs mineurs. (Nouvelle officielle.)

On disait à la bourse que de hauts fonctionnaires justement alarmés des différends dernièrement élevés au sujet de la forêt de Grünewald, avaient proposé à toutes les parties intéressées, d'acheter cette propriété litigieuse et de verser de suite le montant de l'acquisition soit au trésor de La Haye, soit à une caisse de dépôt, offrant suffisamment de garanties. On ajoutait que des propositions en ce sens, avaient été soumises à la diète germanique, et qu'elles avaient obtenu l'approbation des puissances médiatrices. (C. belge.)

Nous lisons dans l'*Indépendant*: La mort du *Conservateur belge* est attribuée, par le *Courrier* et le *Mercur*, à des motifs de haute politique. A les en croire, la Prusse aurait demandé sa suppression, à cause de son attitude dans l'affaire de l'archevêque de Cologne. Les mêmes journaux affirment que M. de Theux se trouverait compromis par la correspondance saisie chez ce dernier.

Nous connaissons les causes véritables de la mort du *Conservateur*, et nous pouvons dire que les allégations du *Courrier* et du *Mercur* sont, en ce point, de la plus complète absurdité. Le fait concernant M. de Theux est encore plus absurde si c'est possible, et nous ne doutons pas qu'il ne soit officiellement démenti.

M. le docteur Coremans adresse au *Courrier belge* une lettre où il veut faire croire qu'en effet le *Conservateur* aurait été sacrifié à l'exigence d'un gouvernement étranger. L'espace nous manque aujourd'hui pour reproduire cette lettre, et les observations dont nous voulons la faire suivre; mais nous n'hésitons pas à déclarer dès ce moment, que l'assertion de M. Coremans est en tout point contraire à la vérité. Nous espérons que tous les actionnaires du *Conservateur* lui donneront un démenti formel à cet égard.

Nous donnons aujourd'hui en feuilleton un article traduit d'un ouvrage allemand sur la Belgique. Nous ne partageons pas toutes les opinions de l'auteur de cet ouvrage; cependant ses observations sont en général beaucoup plus justes et plus bienveillantes que celles des touristes français, qui ont si étrangement défiguré notre pays dans la *Revue de Paris*.

Une lettre diplomatique de Constantinople en date du 14 décembre, qui nous est communiquée, confirme de la manière suivante la reconnaissance de la Belgique par la Porte:

« Le premier acte public de Reschid-Bey en prenant la place de Reis Effendi de l'empire ottoman, a été de faire reconnaître le royaume de Belgique par la Porte et de décider qu'un ambassadeur turc serait envoyé à Bruxelles pour complimenter le roi Léopold sur son avènement au trône. » (Commerce belge.)

Le *Handelsblad* d'Amsterdam publie une correspondance de Berlin, en date du 28 décembre, et dans laquelle on lit:

Le comte de Galea, notre chargé d'affaire par interim à Bruxelles, a été, à ce que l'on dit, subitement rappelé à son

rendez vous des classes ouvrières; observez ces physionomies réjouies et naturelles, colorées par le *lambic* ou le *faro* coulant à pleins verres de ces litres d'étain argenté, et dites-moi alors si vous ne pensez pas à Rembrandt. Ici on ne parle point français, mais flamand. Vous retrouverez dans les yeux bleus, dans les manières de la fille qui vous sert, les traits et le caractère de ces maîtres de l'école flamande, qui ont su, à l'aide d'une toile, faire passer leurs contemporains à la postérité. La table vient de sortir de l'atelier; le plancher est fraîchement sablé; le rire ou le flegme des chalands n'a pas changé. Dans les estaminets de la ville haute, au contraire, un vernis français recouvre le fond flamand. On y boit également dans des litres, mais si la demoiselle de comptoir et le garçon parlent français, c'est avec un accent allangui: ils prononceront *paarte* au lieu de *porte*, et feront d'une langue légère un idiôme se traînant comme la tortue qui tôt ou tard finit par arriver au but.

Au reste, les estaminets, à mon avis, offrent le plus fidèle tableau des mœurs locales. A Paris, il serait de mauvais ton d'aller dans les endroits où l'on boit de la bière, même à l'estaminet hollandais du Palais Royal. A Bruxelles, des gens de bien fréquentent de tels estaminets, à la *Cour de Vienne*, (rue de la Fourche) par exemple et pour n'en citer qu'un, on trouve toujours une compagnie respectable.

Pour la passion de la bière, Bruxelles est le *Munich* du Brabant. Le vrai belge, le matin, l'après-dînée, le soir, boit de la bière. C'est le contraste le plus tranchant qui le distingue de son voisin d'Outre-Quévrain. Il est une remarque que je ne puis laisser échapper: c'est que dans les estaminets où l'on fait usage de verres en cristal, on y ajoute pour certains habitants un couvercle métallique. Cette faveur n'est accordée qu'après une assiduité de plusieurs années: comme la décoration de la Légion d'Honneur, cette distinction équivaut à la proclamation d'un des plus braves piliers de l'établissement. Enfin le type du vrai bourgeois de Bruxelles, à ses trois estaminets qu'il doit visiter dans la soirée, et où il joue successivement, la partie de *piquet*, de *jasse forcé*, ou de *mariage*.

poste. On prétend qu'il a agi d'une manière opposée aux ordres du gouvernement et qu'il s'est laissé engager par le clerge belge à des démarches tortueuses.

Les journaux allemands nous apprennent un fait assez curieux, c'est qu'un procès s'instruit maintenant contre tous les habitants d'une petite ville située dans le grand-duché de Posen et appelée Betsche. Le jugement qui les met en accusation porte ces termes exprès: « que ce sont tous des voleurs, depuis le bourgmestre jusqu'au garde de nuit. » Trois cents personnes, presque toutes juives, sont arrêtées; le juge, chargé de l'instruction, a reçu une somme de 200 thalers (75 fr.) pour louer un local tout particulier, afin de placer les pièces et documents de ce nouveau procès. On pourrait conclure de ce fait extraordinaire que la démoralisation est croissante dans les provinces occidentales de la Prusse.

REORGANISATION DE L'ECOLE NOR MALE.

Liège, le 2 janvier 1838.

La circulaire suivante vient d'être adressée par la députation permanente du conseil provincial de Liège,

A MESSIEURS LES BOURGMESTRES ET ECHEVINS DE LA PROVINCE.

Messieurs,

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que l'Ecole normale de Liège va être réorganisée sur des bases nouvelles et plus larges.

D'après le règlement que le conseil communal de Liège vient d'adopter de concert avec nous, il sera donné à cette Ecole deux espèces de cours, un cours temporaire et un cours permanent.

Le cours temporaire, destiné principalement aux instituteurs et institutrices, déjà en exercice, qui désirent se perfectionner dans quelques branches de l'enseignement aura lieu pendant les mois de juillet, août et octobre.

Le cours permanent sera ouvert depuis le premier lundi de novembre, jusqu'à la fin de juin, mais pour cette fois l'ouverture sera probablement fixée au premier février prochain.

Pour être admis à suivre l'un ou l'autre de ces cours il faudra:

- 1^o Fournir un extrait de son acte de naissance;
- 2^o Justifier d'une conduite régulière au moyen d'un certificat délivré par l'autorité communale du domicile;
- 3^o Constater au moyen d'un examen, que l'on possède les connaissances nécessaires pour suivre avec fruit les leçons.

Les personnes qui réuniraient ces conditions et qui fourniraient en outre la preuve qu'elles n'ont pas de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses que leur séjour à Liège occasionnerait, pourront obtenir une bourse sur les fonds de la province.

Nous vous prions, Messieurs, de porter immédiatement à la connaissance de vos administrés, que ceux d'entr'eux qui voudraient jouir de cette faveur, devront nous adresser, au plus tard avant le vingt de ce mois, leur demande avec les pièces à l'appui, et indiquer dans cette demande lequel des deux cours ils désirent suivre.

Les sieurs Masion de Tilleul, Stevart de Hognoul, Godehall de Celles, Sacré de Frloux, Bovy de Frloux, Mignolet de Bergilers, Radermacker de Membach, Schmueck de Beelen, Paquay à Basse-Bodeux, Chadier de la Gleize, Charlier de Warnant, Estrez de Hognoul, Franssen de Fouron St Pierre, Clerdin de Hermée et la Dlle. Malherbe de la Roid, nous ayant déjà remis leur demande avec toutes les pièces nécessaires, se borneront à déclarer s'ils y persistent et à opter pour l'un ou l'autre cours.

Pour le président,

Le membre de la députation, H. Boussemart,
le greffier provincial, J. N. J. Wazée.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui vendredi 5 janvier 1838, 5^{me} représentation du 5^{me} mois d'abonnement, la COMTESSE du TONNEAU, vaudeville en deux actes. — LE CHALET, opéra comique en un acte. — THEOPHILE, vaudeville en un acte.

Dimanche 7, le DÉMON DE LA NUIT, — ROBIN DES BOIS, — PAUL ET JEAN.

Lundi 8, la 1^{re} représentation de la reprise de Gustave, grand opéra. Au premier jour la 1^{re} représentation de la Double Echelle, la 1^{re} de Bruno le Filleur, vaudeville.

Le 25 du courant Grande Soirée Napolitaine, composée de Concert, Scène Comique, Proverbes, Tombola et Bal. La souscription est ouverte tous les jours de 10 à 1 heure au bureau de Location.

Le prix est de 5 francs par personne. Chaque souscripteur recevra deux coupons de Tombola, le billet pris au bureau n'aura droit qu'à un seul coupon. Les Lots de la Tombola au nombre de douze seront exposés au foyer du public à dater du dimanche 7 jusqu'au lundi 22. La souscription sera fermée le mardi 25.

MM. les titulaires qui désireraient conserver leurs loges sont priés de faire retirer leurs coupons jeudi 18 du courant avant 11 heures.

LES CAFÉS.

Les cafés, je l'ai déjà dit, sont organisés à l'instar de ceux de Paris. Le *Café des Mille Colonnes*, le *Café Suisse*, le *Café Royal* peuvent rivaliser avec les plus splendides établissements de la capitale de France, avec cette différence qu'ils ne sont que le centre de réunion d'étrangers français, anglais et allemands; on y voit les spéculateurs de la bourse, les acteurs, les fashionables flâneurs; on peut affirmer qu'il en est peu d'origine brabançonne, et qu'en général, ils ont été au moins une fois à Paris. La bonne bourgeoisie peuple les tavernes où la merveilleuse découverte du roi Gorvinus de Brabant et de la Flandre, se verse à pleins bords.

Aux *Mille Colonnes* j'aperçus au coin d'une petite table, un monsieur, aveugle, portant à sa boutonnière le ruban de la croix de fer. Il écoutait attentivement la lecture d'un journal que lui faisait un serviteur. Mon compagnon, allemand dont j'avais fait la connaissance à Aix-la-Chapelle, me demanda si je savais quel était cet homme, et sur ma réponse négative, il ajouta que c'était un des principaux orateurs de la chambre des représentants, un des plus acharnés ennemis de la maison de Nassau, mais qu'il ne se rappelait pas son nom.

L'aveugle se leva avec dignité, son aide lui toucha le bras et l'entraîna lentement. Le garçon du café à qui je m'adressai, me dit que c'était M. Alexandre Rodenbach.

Qui ne se rappelle la proposition de M. Constantin Rodenbach, mise à l'ordre du jour le 30 novembre! Ces deux frères, chose rare, ont les mêmes opinions. Mais le patriotisme enthousiaste de Constantin s'est beaucoup refroidi; son frère, avec autant d'entraînement, est plus réfléchi et plus pénétrant sans avoir moins de feu dans l'action. Le cécité qui le frappe et l'isole du monde extérieur, est la cause du besoin qu'il éprouve de se mettre sans cesse en contact avec l'intelligence de ses semblables.

ANNONCES.

ON DEMANDE UNE **NOURRICE**, rue du Pot d'Or, N° 693.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

LA VENTE DES MAISONS

Sises à Liège, rue Neuve, n. 434, rue des Ravets, n. 454,

ET DES

NEUF RENTES,

PROVENANT DE LA SUCCESSION

DE M. JACQUES-JOSEPH MARCHIN,

PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉE POUR LE 28 DÉCEMBRE,

Aura lieu définitivement et sans faculté de surenchérir le seize janvier 1838, dix heures du matin, en l'étude à Liège, n. 592, du notaire KEPPENNE, où les titres de propriété et le cahier des charges sont déposés. 19

VENTE DE RENTES

MERCREDI 17 JANVIER 1838, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, Place St. Paul n. 528.

A LA VENTE PUBLIQUE,

DES RENTES

DONT LE DÉTAIL SUIT :

1^o. UNE RENTE, de 119 fr. 12 centimes, due par le sieur François d'Allemagne, de Liège.

2^o. DEUX IDEM, important ensemble 47 fr. 40 centimes, due par Guillaume Dozin, d'Outre Meuse, à Liège.

3^o. UNE IDEM, de 368 litres 55 cent. épeautre, due par Lambert Flaba de Remicourt.

4^o. UNE IDEM, de 11 fr. 14 centimes, due par Pierre Stienon, de Herstal.

5^o. UNE IDEM, de 25 fr. 74 centimes, due par Jean Gilles Crahay, de Liège.

6^o. UNE IDEM, de 18 fr. 23 centimes, due par la Société d'Emulation, à Liège.

Ces rentes sont très bien hypothéquées et exactement servies. 17

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Londres, avantageusement connues depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac.

Prix : 2 frs. la boîte au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n° 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSSAISES purgatives d'ANDERSON, à 1. 60 c. la boîte, avec l'instruction. 1798

CHANGEMENT DE DOMICILE.

E. LEDUC tient bureau d'abonnement à tous les journaux belges et étrangers, se charge des insertions à y insérer,

Rue Royale, n° 923, coin du Marché, demeurant ci-devant rue Pont d'Ile, n° 8.

AU MÊME BUREAU,

LA MODE,

GAZETTE DES SALONS.

Ce recueil, rédigé pour les dames et les demoiselles, paraît toutes les semaines avec des gravures de mode exécutées à Paris par les premiers artistes.

Prix : 6 fr. par trimestre. 22 fr. par an.

GAZETTE DES TRIBUNAUX, réimpression belge, 17 fr. par trimestre au lieu de 40 que coûte celle de Paris, se distribue même jour.

A BRUXELLES,

Au bureau central de souscriptions pour tous les journaux de modes de Paris, Longue Rue Neuve, 79, et à Liège, chez LEDUC, rue Royale, au coin du Marché, n° 923.

BOUGIES DIAPHANES ET EN CIRE.

GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Ile, n. 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, etc.

LE POLITIQUE

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES MINES

DE

HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

GENT VINGT HECTARES ONZE ARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DES AWIRS ET HORION-HOZÉMONT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 19 décembre 1837, sous le n. 1660 du répertoire particulier, le sieur Charles Guillaume Bastin, de Hay, agissant tant pour lui que comme fondé de pouvoirs de r. Gilles Joseph Streeel et Marie Anne Bellefroid, son épouse, domiciliés à Warnant; 2. Mathias Joseph Bellefroid, agissant tant en nom propre que comme tuteur des enfants mineurs de feu Hubert Joseph Bellefroid, domicilié à Verlainne; 3. Antoine Joseph Bellefroid, domicilié en la même commune; 4. Mathieu Ferdinand Bellefroid; 5. Joseph Bellefroid, Dieudonné Poncelet et Marie Agnès Bellefroid, son épouse, ces trois derniers domiciliés à Saint Georges; et 6. Nicolas Joseph Collette et Marie Anne Joseph Bellefroid, son épouse, demeurant à Horion Hozémont, a demandé la concession des mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de cent vingt hectares onze ares, dépendans des communes des Awirs et Horion Hozémont et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD,

Partant du chemin des Meuniers et cotoyant vers l'Est la terre de M. d'Arenberg et celle du sieur Hennay jusqu'au bois de Houpegnée; suivant dans ses sinuosités la limite Ouest de ce bois et celle au Sud jusqu'à la maison des enfans Cornélis Melon; de cette maison prenant le chemin des Awirs aux Cahottes et le continuant vers le Nord-Est jusqu'à la maison Dieudonné Rosen; de cette maison par une ligne droite aboutissant à l'habitation de la veuve Lafleur; de là cotoyant les propriétés des sieurs Henri Geradon et Gilles Balay à l'Ouest jusqu'à la terre du sieur Constant et au Sud jusqu'au fond au Sart; longeant la haie qui sépare les biens du sieur Grandlonge d'une autre propriété du sieur Gilles Balay jusqu'au chemin qui descend des Cahottes au bois d'Othet; de ce point par une 2^{me} ligne droite passant près d'un gros tilleul et se terminant à l'angle Sud-Ouest d'une prairie appartenant au sieur Patte, de cet angle suivant la limite Ouest et celle Nord de ladite prairie jusqu'à la terre des trois Bonniers, suivant aussi une partie de la limite Ouest de cette terre jusqu'au chemin des Cahottes au rivage, puis allant par le chemin jusqu'à une carrière qui se trouve près du bois Vignette.

A L'EST,

De cette carrière suivant la limite Ouest du bois Vignette jusqu'au bois d'Othet; suivant le ruisseau qui longe ce dernier bois vers le Nord-Ouest jusqu'au chemin qui descend des Cahottes au bois d'Othet.

AU SUD.

De ce chemin continuant à suivre ledit ruisseau en cotoyant une 2^{me} partie de la limite Nord-Ouest du bois d'Othet et la même limite du bois St. Remacle, jusqu'à la rencontre d'un autre ruisseau qui descend à côté du chemin des Awirs aux Cahottes; remontant ensuite ce ruisseau jusqu'à la grange de la veuve Henri Gilet; de cette grange par une troisième ligne droite aboutissant à la maison de Mathieu Gondas; de cette maison allant directement sur celle de Guillaume Pirotte, qui se trouve au chemin de Cowa; suivant ce chemin jusqu'à la limite Nord des terres d'Amoud Plumier; cotoyant les limites Nord et Nord-Ouest desdites terres et celle Nord-Ouest de la terre Gendebien jusqu'au bois du duc d'Arenberg.

A L'OUEST,

De là suivant la limite Nord-Est et celle Sud-Est de ce bois et de celui de St. Lambert, jusqu'à la ruelle des Anes; allant ensuite par cette ruelle jusqu'au chemin de Cowa; suivant ce chemin jusqu'à celui des Meuniers, et continuant ce dernier chemin jusqu'à la terre d'Arenberg, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface, à titre d'indemnité, une redevance annuelle de 10 centimes par hectare.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837.

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Huy, Horion-Hozémont, Awirs, Warnant, Verlainne et Saint Georges, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^{me} mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 2 janvier 1838.

Présens : MM. Boussemart, remplissant les fonctions de président, en qualité de délégué de M. le gouverneur, Delfosse, Scronx, Hubart, Gouvy, Lhonneux et Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,
F. N. J. WARZÉE.

23

BOURSES.

PARIS, LE 3 JANVIER.

Cinq pour cent, . . .	108 10	Esp. D. diff. s. int. . .	2 20
Trois pour cent, . . .	78 95	" D. pas. s. int. . .	7 14
Act. de la B. de Fr. . .	200 20	Belg. Empr. 1832 . . .	402 3/4
Napl. Cert. Falc. . .	98 20	Banque de Belg. . .	1490 20
Esp. Ardoin 1834 . . .	20 3/8		

LONDRES, LE 2 JANVIER.

3 ^o consolidés . . .	92 5/8	Espagne. Cortés. . .	49 3/4
Bel. m. 1832 C. D. . .	78 95	Différées.	7 1/4
Holl. Dette active. . .	53 5/8	Passives.	4 3/8
Portugais, 5 p. c. . .	30 1/2	Russie.	2 1/2
Id. 3 p. c.	20 1/2	Brsil. Emp. 1834 . . .	72 1/2

AMSTERDAM, LE 3 JANVIER.

Holl. Dette active. . .	101 1/4	Inscr. au gr. livre. . .	66 1/4
Dito 2 1/2.	53 7/8	Certif. à Amst. . . .	96 1/2
Différée.	48 1/2	Pologne. L. n. 300f. . .	436 1/2
Billet de change. . .	22 1/4	Lots de Rd. 50 f. . .	200 20
Syndic. d'amort. . .	93 1/4	Espagne. E. Ard. . .	49 7/16
" 3 1/2.	20 1/2	Dito grd.	20 1/2
Soc. de comm. P.-B . .	172 1/2	Dette différ. anc. . .	20 1/2
" nouvelle.	20 1/2	" nouv.	20 1/2
Russie, H. et C. 5 . . .	105 1/2	" passive.	4 1/2
" 1829, 5	105 1/2	Autriche. Métal. 5. . .	101 1/2

ANVERS, LE 4 JANVIER.

ANVERS. Det. activ. . .	101 1/2	BRÉSIL. Cert. Falc. . .	91 3/4	A
" Det. différ.	48 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832 . .	100 1/2	A
Emp. de 48 mill. . . .	101 1/8 1/4	" An. 1834.	98 1/4	
HOLL. Dette active. . .	20 1/2			
Rente remboursab. . .	98 1/2			
AUTRICHE. Métall. . . .	105 1/2			
Lots de fl. 100.	200 20			
" de fl. 250.	434 1/2			
" de fl. 500.	714 1/2			
Poloc. Lots fl. 300. . .	116 1/2			
" fl. 500.	136			
BRÉSIL. E. à L. 1834 . .	75 3/4			
ESPAG. Emp. 1834. . . .	19 5/8			
D. dif. 1834.	20 1/2			
Dit. p. 1834.	20 1/2			
Dette différ.	20 1/2			

CHANGES.

Amst., c. jours.	pair
Rotterdam, Idem. . . .	pair
Paris, Idem.	pair
" 2 mois.	5/8 o/p p.
Lond. p ^e Estr. c. j	40 3/4
" 2 mois.	40
Erancfort, es. j. s. . . .	35 15/16
" 3 mois.	35 5/8
Bruxelles et Gand . . .	118 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 4 JANVIER 1838.

Nous n'avons pas eu de variation en actif espagnol à la bourse de ce jour; ouvert 99 5/8 et reste argent à demain.
Primes à un mois 19 3/4 1/2 dont 1 0^o cours.
Actions de la Banq. Com. d'Anvers ouv. 405 1/2 et reste 105 1/4 cours. Brésiliens ouv. 72 7/8 3/4 1/2 1/4 71 70 3/4 70 68 3/4 1/2 3/4 et reste 69 argent.
On a fait passablement d'affaires en Brésiliens.

BRUXELLES, LE 4 JANVIER.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.		SUITE DES ACTIONS.	
Dette activ. 2 1/2. . . .	54 3/8	P S. d'Ougrée.	200 20
Emp. Rolsch.	101 1/8	P S. Sars-Lonch.	200 20
" Fin cour.	20 1/2	P Che. de fer.	200 20
" 1836, 4 1/2.	20 1/2	P S. de Venues.	200 20
" Fin cour.	20 1/2	P Bat. à V. Anv.	200 20
E. de la ville 1832	101 1/4	P S. St. Léona.	200 20
HOLL. Dette active	53 1/2	N S. Chateaub.	134 3/4
Rente domaniale	20 1/2	P S. Verrières.	200 20
AUTRICHE. Métall.	105 1/2	P Ecl. gaz. rés.	200 20
NAPLES. Falconnet	91 1/2	P S. Raffinerie.	200 20
ESPAG. Dette act.	19 5/8	A Verr. Charl.	113 1/2
" Fin cour.	20 1/2	P Expl. l'Espér.	200 20
" pr. 4 m. d. l.	19 1/2 d. 1	A Des Brasseries.	200 20
" différée 1830.	20 1/2	P Librairie H.	200 20
" 1835.	20 1/2	P Typogr. W.	200 20
dette passive.	20 1/2	P Fabr. Tapis.	411 1/2
PORT. Dona Maria	20 1/2	P Fabr. de fer.	200 20
BRÉSIL 1824.	71 1/2	P Mutual. ind.	113 1/2
ROME 1831.	20 1/2	C. de Bruges.	200 20
		P H.F. Monc.	200 20
		P Libr. Meline.	200 20
		P S. act. réun.	105 1/4
		P S. de Flu.	200 20
		P Librairie Sc.	200 20
		P Fabr. Pianos.	200 20
		A H. F. Borin.	200 20
		A Hoyoux.	200 20
		P Fabr. de pap.	200 20
		P Lits de fer.	200 20
		P CHEMINS DE FER.	
		A De Par. à St Ger. . . .	200 20
		" à V. r. d.	200 20
		" riv. g.	200 20
		A De Muhl. à Th.	200 20
		P Cologne.	200 20
		P Luxembourg.	200 20

VIENNE, LE 27 DÉCEMBRE.

Métalliques, 105 5/8 - Actions de la Banque, 1408 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 4 JANVIER.

Le pleyt belge Petrus, v. de Londres, ch. de mécaniques.

PLACE D'ANVERS, LE 4 JANVIER.

Café. — Les transactions de ce jour se sont bornées à environ 150 balles Brésil à 25 1/2 cents.
Riz. — Une soixantaine de balles de Bengale bonne qualité à été payée f. 9.
Les autres articles sans mouvement notable.

Imprimerie de J.-Bte. NOSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.